

Vérifier à l'audition

**Projet de déclaration au Conseil de sécurité
de S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président
du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien, sur la situation au Moyen-Orient,
y compris la question de Palestine**

(Siège de l'ONU, New York, 20 janvier 2014)

Monsieur le Président,

Je voudrais d'abord rendre hommage à la Jordanie pour la manière dont elle dirige les travaux du Conseil ce mois-ci. Je tiens aussi à remercier S. A. R. le Prince Zeid de sa présence distinguée et de l'intervention qu'il a faite au nom du Conseil à la première réunion de 2014 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui s'est tenue la semaine dernière.

Permettez-moi également d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour l'exposé détaillé qu'il a présenté sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Monsieur le Président,

Notre comité sait gré à la Communauté internationale pour l'action diplomatique soutenue qu'elle mène et, avant tout, au Secrétaire d'État américain, M. Kerry, pour les efforts acharnés qu'il déploie en vue d'encourager les parties à parvenir à un accord global. Le Comité invite toutes les parties à agir de manière responsable afin de créer des conditions propices à la tenue de négociations fructueuses permettant de résoudre toutes les questions touchant au statut final et d'en finir avec l'occupation israélienne, au retrait militaire total du territoire palestinien occupé en 1967, y compris de Jérusalem-Est, et à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination.

Alors que nous approchons de la date butoir d'avril, les perspectives de paix continuent néanmoins d'être compromises par les mesures prises par Israël sur le terrain, en particulier l'expansion des colonies de peuplement. Israël a annoncé la

construction de milliers de nouveaux logements depuis le début des négociations en juillet, la dernière annonce en date faite il y a 10 jours portant sur plus de 1 400 logements. Les 144 colonies, qui sont éparpillées à travers toute la Cisjordanie occupée et Jérusalem-Est et reliées les unes aux autres par des routes construites pour l'usage exclusif des colons israéliens, sont totalement incompatibles avec le règlement prévoyant deux États. La poursuite de leur expansion sape la confiance des Palestiniens quant à la détermination d'Israël de parvenir à un tel règlement. La paix ne sera possible que lorsque l'occupation prendra fin et lorsque l'État de Palestine sera réellement indépendant, souverain et viable.

Par ailleurs, les activités de peuplement constituent de graves violations au regard du droit international. Le Comité demande au Conseil, en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, de faire respecter le droit international et ses propres résolutions, notamment sa résolution [446 \(1979\)](#) établissant que les colonies de peuplement n'ont aucune valeur juridique et appelant Israël à respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève.

Le Comité est également préoccupé par les tensions récentes à la frontière entre Gaza et Israël, les tirs de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël et les frappes aériennes menées par Israël contre Gaza, autant de facteurs qui risquent de mettre en danger le cessez-le-feu fragile entre les deux parties et d'avoir des conséquences dévastatrices pour les négociations de paix israélo-palestiniennes.

Monsieur le Président,

L'Assemblée générale a proclamé l'année 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien et demandé au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'organiser des activités en coopération avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et la société civile. L'objectif de l'Année internationale, qui a été lancée officiellement jeudi dernier lors d'une séance du Comité, est de faire de la promotion de la solidarité avec le peuple palestinien le thème central, afin de contribuer à sensibiliser la Communauté internationale à la question de Palestine et aux obstacles qui s'opposent au processus de paix en cours, notamment les colonies de peuplement illégales. Toute une série d'activités sont actuellement organisées, et nous comptons sur l'ensemble des États Membres, notamment les membres du Conseil, pour qu'ils apportent leur coopération et qu'ils fassent preuve de leur détermination à faire de 2014 une année historique s'agissant du règlement prévoyant deux États, qui se fait attendre depuis trop longtemps.

Je vous remercie Monsieur le Président.

* * *